AR Prefecture
043-200073401-20230413-2023044-DE
Reçu le 28/04/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2023. 044**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 03/04/2023

Membres en exercice : 43 présents : 25 Votants : 32 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 32

SEANCE du 13 Avril 2023

L'an deux mille vingt -trois le jeudi 13 avril à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Le Monastier-sur-Gazeille.

Membres présents : Bruchet Corinne, Roudil Aymeric, Devidal Joël, Chorliet Christian, Aubry Alexandre, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Dessalces-Bonnet Laurence, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Brun Philippe, Gentes Laurent, Allemand Olivier, Sabatier Jean-Pierre, Delmas Françis, Delabre Philippe, Defay André, Mourlevat Marie-Agnès,Behar Daniel, Veysset Marie-Christine, Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre.

Procuration de : Bresselle Pierre à Mauté Annie, Loucao Elisabeth à Jourdan Laure, Ferret André à Mourlevat Marie-Agnès, Miramand Christine à Abrial Raymond, Bonnet Raphaël à Fargier Jean-Marc, Cabanes François à Behar Daniel, Sivet Martine à Veysset Marie-Christine.

Secrétaire de séance : Arcis Michel

OBJET : Projet de transition touristique intercommunautaire : programme d'actions 2023

La communauté de communes Mézenc Loire Meygal, en tant que chef de file, a initié avec les communautés de communes du Haut-Lignon et des Sucs une démarche collaborative, pour construire une stratégie touristique commune prenant en compte les enjeux de transition.

Cette stratégie est mise en œuvre grâce à un programme d'actions pluriannuel.

Cette démarche intercommunautaire a permis d'obtenir le soutien de l'État par le dispositif « Avenir Montagnes Ingénierie » (financement du poste de chef de projet et accès à une ingénierie dédiée), et depuis novembre 2022 le soutien régional par le dispositif « Montagne Eté-Hiver », ce qui permet de cofinancer la réalisation de projets publics et privés s'inscrivant dans la stratégie collective.

Pour rappel les axes stratégiques déterminés par le territoire sont :

1 / Positionner le territoire sur une image montagne, développer la communication et la mise en marché correspondante en lien avec les partenaires

2 / Diversifier l'offre d'activités, pour les rendre complémentaires et résilientes, et devenir un territoire « 4 saisons »

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20230413-2023044-DE
Reçu le 28/04/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

3 / Mettre en oeuvre une politique de développement maîtrisée, qui valorise les espaces et milieux naturels tout en participant à leur préservation

4 / Intégrer les fondamentaux du tourisme durable pour construire un développement touristique qui renforce également l'attractivité du territoire pour ses habitants (emploi, commerces, cadre de vie, services...)

Dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions pluriannuel, différentes actions ont été identifiées comme étant prioritaires, et à mettre en œuvre en 2023.

La stratégie et le programme d'actions 2023 préparés en comité technique ont été validés :

- par le comité de pilotage du projet qui associe les représentants élus et techniciens des 3 intercommunalités le 26 janvier

- par le comité de projet associant également les partenaires institutionnels le 16 février.

La convention de partenariat qui définit les modalités de la collaboration entre les 3 communautés de communes pour porter le projet, prévoit qu'elles cofinancent à part égale le reste à charge des actions portées par la communauté de communes Mézenc Loire Meygal en tant que chef de file, déduction faite des subventions obtenues.

Les 3 communautés de communes ont dans ce cadre acté une contribution au financement de la démarche et des actions d'un montant maximum de 25 000€ sur 2 ans (soit 8 333€/EPCI).

D'autre part, le reliquat de la dotation de l'État pour financer le poste de chef de projet sur deux ans représentera environ 25 000€.

Il est présenté au conseil communautaire les actions à mettre en œuvre en 2023 dont la Communauté de Communes est chef de file, qui doivent être intégrées au budget intercommunal 2023.

(actions qui ne sont pas directement prises en charge dans le cadre de l'offre d'ingénierie Avenir Montagnes, et qui génèrent un coût)

>>> Action 1.1 : Construire le positionnement du territoire sur ses valeurs de « hautes terres », et le décliner de manière marketing

> Recenser les valeurs identitaires du territoire pour construire une image basée sur des valeurs authentiques, historiques, communes à tout le territoire de projet ou partagées

> Décliner de manière marketing ce positionnement : nom donné au territoire, accroches marketing, déclinaison visuelle...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20230413-2023044-DE
Reçu le 28/04/2023

> Développer cette image de montagne sur le territoire auprès des acteurs locaux et les sensibiliser

Coût prévisionnel de cette étude : 40 000€ HT

Cofinancements prévisionnels :

- Région (Montagne Eté-Hiver 50%) : 20 000€

- LEADER (40 % de 20 000€) : 8 000€

>>> Action 1.2 : Mettre en place des outils d'observation permettant de mieux connaître les clientèles

> Mise en place, analyse et restitution d'1 enquête de satisfaction auprès des clientèles en séjour et excursionnistes sur une période de 12 mois (début été 2023 – fin printemps 2024), en partenariat avec l'Agence Régionale du Tourisme (mise à disposition du logiciel, emailing et relances, expertise et accompagnement).

Coût : 650€ HT

>>> Action 1.6 : Communiquer ensemble sur l'offre touristique

> Réalisation d'un reportage photos, pour alimenter la communication commune qui sera conduite par les 3 OT.

Coût : 5 000€ HT

Cofinancements prévisionnels :

- Région (Montagne Eté-Hiver 50%) : 3 000€

- Département (FIT 20%) : 1 000€

>>> Action 4.1 : Construire et suivre la stratégie tourisme durable du territoire grâce au Passeport Vert

> Le Passeport Vert : un programme international pour développer et valoriser les destinations de tourisme durable.

Objectifs :

- favoriser l'émergence d'une offre de tourisme durable sur une destination touristique

- engager les acteurs du territoire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20230413-2023044-DE
Reçu le 28/04/2023

mézenc loire meygal
Communauté de Communes

- créer une offre touristique responsable et durable

- mesurer les impacts de la destination

Accompagnement pour construire la mise en tourisme durable du territoire, qui se traduit par un plan d'action personnalisé selon les axes stratégiques de la destination, et la mise en place d'un plan de communication. Veille sur les dispositifs de financement spécifiques.

Coût prévisionnel de l'accompagnement : 20 800€ HT

Cofinancements prévisionnels :

- Région (Montagne Eté-Hiver 50%) : 7 900€

- LEADER (40 % de 20 000€) : 8 000€

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve la mise en oeuvre en 2023 des actions présentées

- autorise le Président à solliciter les financements correspondants

- autorise le Président à solliciter le cas échéant la participation financière des communautés de communes partenaires du projet de transition touristique

Le Président, Jean-Marc FARGIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme